



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 08 avril 2019
affiché ou publié le lundi 08 avril 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190328-lmc1H21937H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21937H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 041-19 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chef de projets bâtiments à la direction des bâtiments communautaires

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoza à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoit Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Anne Routin à Christiane Boisselon - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 041-19 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chef de projets bâtiments à la direction des bâtiments communautaires**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le poste de chef de projets bâtiments à la direction des bâtiments communautaires est à pourvoir. Ce poste aura en charge la réalisation des missions de conduite d'opérations pour des projets de bâtiments et d'équipements depuis la faisabilité jusqu'aux opérations de réception.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chef de projets bâtiments à la direction des bâtiments communautaires est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs.

Missions confiées à l'agent :

Piloter la conduite d'opérations de bâtiments, d'aménagement ou d'équipements depuis leur faisabilité jusqu'aux opérations de réception :

- mettre en œuvre et superviser les études d'opportunité, les études de faisabilité et leurs estimations,
- mettre en œuvre et garantir l'ensemble des procédures d'achat public nécessaires au pilotage des opérations, consultations, analyser des offres,
- réaliser ou superviser l'élaboration des documents ou pièces techniques nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme, agréments, autorisations de travaux auprès de l'Etat ou des services institutionnels,
- piloter et coordonner les maîtres d'œuvre, bureaux d'études ou entreprises de travaux, les différents services de l'agglomération et les prestataires/partenaires extérieurs,
- assister et participer aux réunions de chantier avec les différents intervenants, conduire les travaux et coordonner les interventions des prestataires, rédiger les comptes rendus de chantiers ou d'avancement des opérations,
- contrôler et garantir la conformité des prestations, études et estimations réalisées au regard du programme des opérations,
- obtenir les DOE des opérations et en assurer leur transmission au service patrimoine et aux directions concernées.

Elaborer les pièces techniques et administratives des travaux et des opérations d'aménagement :

- réaliser les descriptifs et les quantitatifs des travaux et des aménagements,
- élaborer les pièces administratives et techniques des prestataires externes, mettre en œuvre les consultations nécessaires à la passation des contrats.

Représenter le maître d'ouvrage le processus décisionnel des projets de bâtiments :

- établir des plannings opérationnels des opérations et en assurer leur diffusion auprès des directions et acteurs concernés,
- évaluer les montants des opérations et en communiquer régulièrement les évolutions et prévisions d'engagements afin de préparer le budget et son suivi comptable,

- animer les réunions techniques.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau ingénieur ou Bac +2 avec expérience confirmée,
- expérience de 5 ans minimum dans la conduite d'opérations et de la maîtrise d'ouvrage publique,
- maîtrise des techniques de gestion de projets,
- maîtrise des outils bureautiques classiques et connaissances sur les logiciels de dessin assisté par ordinateur,
- connaissances dans les domaines suivants : techniques de la construction tous corps d'Etat, code de la construction, réglementation des marchés publics, code de l'urbanisme, loi MOP, réglementation ERP et sécurité incendie, sécurité et prévention de la santé et fonctionnement d'une collectivité territoriale,
- aptitudes relationnelles et de la négociation, animation de réunions,
- esprit d'analyse et de synthèse, être force de proposition,
- travail en équipe et en autonomie,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 041-19 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chef de projets bâtiments à la direction des bâtiments communautaires

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21937H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21937H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019